

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06557 Numéro SIREN : 830 770 806 Nom ou dénomination : 6sko Food

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2022 sous le numéro de dépôt 3288

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	brut	amortiss.	net 31/12/2020	net 31/12/2019	PASSIF	net 31/12/2020	net 31/12/2019
Actif immobilisé			-		Capital	1 000,00	1 000,00
Total I	-			-	. Réserves		
Actif circulant				-	. Report à nouveau	- 1 000,00	- 600,00
. Disponibilités	1,83		1,83	-	. Résultat de l'exercice	- 34,47	- 400,00
. Autres créances	116,37		116,37	-	Capitaux propres	- 34,47	-
			-	-	Dettes		
			-	-	. Emprunts auprès des ets de crédits	-	-
			-	-	. Emprunts et dettes financières divers	-	-
			-	-	. Dettes fiscales et sociales	116,67	
			-	-	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,00	
Total II	118,20		118,20	-			
TOTAL ACTIF	118,20	-	118,20	-	TOTAL PASSIF	118,20	-

certifié conforme à l'original



6SKO FOOD - 83077080600016

début d'activité le 01/07/2017

code APE

5610A

Dépenses			Recettes		
Assurance		83,95 €		Prestations de services	583,33 €
Voyages et déplacements		334,36 €			
Réceptions		97,50 €			
Frais Bancaires		102,00 €			
Résultat	Bénéfice			Perte	34,47 €
	Total	617,81		Total	617,81 €

certifié conforme à l'original

6SKO FOOD

Société par actions simplifiée à capital variable

Au capital de 1000 euros

**Siège social : 11 rue Jean Coquelin
93100 MONTREUIL**

R.C.S.: BOBIGNY B 830770806

INVENTAIRE AU 31/12/2020

NEANT

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. M.' or similar, written in a cursive style.

6SKO FOOD

Société par actions simplifiée à capital variable
Au capital de 1000 euros
Siège social : 11 rue Jean Coquelin
93100 MONTREUIL

R.C.S.: BOBIGNY B 830770806

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mil vingt et un, le 29 septembre à dix-huit heures, au siège social

Ibrahima SISSOKO, actionnaire unique de 6SKO FOOD, société par actions simplifiée unipersonnelle,

Après avoir exposé que :

Ibrahima SISSOKO, président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2020 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020;
 - l'affectation du résultat;
 - la constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce;
-

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31/12/2020, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit d'un montant de 34 €.

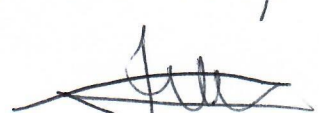
L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide en conséquence d'affecter le déficit de l'exercice de 400 € de la manière suivante :

Report à nouveau (solde débiteur)

34 €

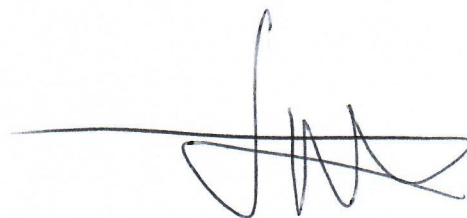
certifié conforme à l'original


TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Le PRESIDENT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several loops and a final upward flourish.